

SOPV/CDPV! La police et son financement? Une histoire de couleurs!

Pour l'usager lambda (de la route ou des « passages cloutés »), le rouge, l'orange et le vert sont les couleurs qui rythment le quotidien de ses déplacements. Mais des « perceptions visuelles toutes personnelles », à géométrie variable s'il se déplace à pied, à deux ou à quatre roues, interfèrent parfois sur son comportement...



Pascal Petter
Secrétaire général
des Polices communales
vaudoises

Cela induit le risque, lors d'un franchissement intempestif non autorisé (à la mauvaise couleur), d'une verbalisation consécutive d'un feu (rouge) brûlé. Et cela sans évoquer une potentielle vitesse excessive pour avoir tenté de passer à l'orange... Verte de rage face au constat, ou au rire jaune pour s'en expliquer (elle avait bien sûr une bonne excuse), la personne prise sur les faits devra quand même bourse délier. Cette contribution « accessoire » aux revenus de la police s'ajoute évidemment aux impôts destinés à financer les nombreuses composantes d'une sécurité publique « de sorte », assurée par le Canton et ses communes que nombre de pays nous envient au demeurant.

De nombreuses nuances de coloris

Et c'est là que d'autres coloris interviennent. Car si les couleurs de la po-

	Gendarme	Policier	ASP
Uniforme	Bleu	Bleu	Gris
Parements	Bleu	Rouge	Bleu foncé ou gris
Employeur	Etat de Vaud, Police cantonale (Polcant)	Ville de Lausanne + 8 associations régionales = 9 polices communales (PolCom)	Polcant + PolCom + certaines communes délégatrices

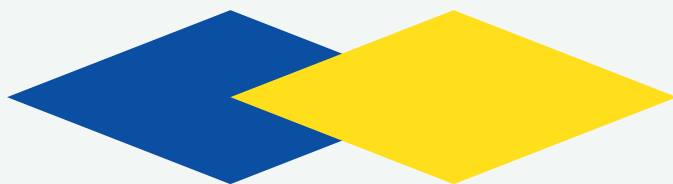
lice sont le bleu (gendarme), le rouge (policier) et encore le gris (assistant de sécurité publique – ASP), le grand public, lui, amendé pour un feu rouge ou non, n'en fait en général pas grand cas. Petit récapitulatif avec le tableau ci-dessus.

Dès lors, qu'il s'agisse de bleus ou de rouges qui interpellent, qui viennent au secours d'accidentés ou de personnes en difficultés, c'est de la sécurité du public dont il est question; pas de la couleur de celles et ceux qui la lui garantissent. En revanche, en termes d'organisation et de financement (facture policière), ces différences de teintes sont de taille entre les communes et le Canton.

Qui paie quoi finalement et à quand la vie en rose?

Le cadre étant ainsi posé, il convient d'emblée de rappeler que la facture policière actuelle, née de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) de 2012, est fortement remise en question depuis. En effet, les communes qui financent cette facture le font en fonction de leur capacité contributive. Une commune dite « aisée » paiera plus cher l'action de la police qu'une commune moins dotée en termes de revenus fiscaux. C'est comme si le prix du pain dépendait de vos revenus. La facture policière se devait donc de faire amende honorable et d'être réexaminée; c'est le

MASSON
& CIE SA



**MATÉRIAUX
CARRELAGE
AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS
QUINCAILLERIE**

Retrouvez-nous sur www.masson.ch

mandat que le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a donné à un groupe de travail (GT Finances) pour la rendre plus compatible avec la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Les travaux du groupe technique ont consisté en une analyse exhaustive, et a posteriori sur l'année 2019, de la réalité de l'action de la police cantonale dans les différents territoires du canton et à l'évaluation des ressources nécessaires pour remplir ces différentes missions. En fonction de ces analyses, une nouvelle clé de répartition entre le travail réalisé dans des territoires avec police communale ou sans a pu être proposée. Une évaluation globale des frais supportés par les comptes cantonaux pour ces missions générales de police a mené à un chiffre supérieur de plusieurs millions au montant actuellement supporté par les communes.

Une facture policière haute en couleur

En résumé, la facture policière vaudoise actuelle, d'environ CHF 70 millions, est payée à la fois par les communes disposant d'une police communale et par celles dites «délégatrices» dont la sécurité est assurée par le Canton (gendarmerie). Ces CHF 70 millions se répartissent actuellement comme suit:

- A charge des communes délégatrices (selon la population, mais à raison de 2 points d'impôts au maximum): CHF 23.4 millions
- Le solde (facture résiduelle qui correspond aux 67% du montant) par l'ensemble des communes selon une répartition proportionnelle à leur capacité contributive: CHF 46.6 millions.

Les communes disposant d'une police communale, qu'elles financent de leurs propres deniers, s'acquittent donc, en plus, d'une participation importante au «solde» commun. S'estimant lésées, elles appelaient de leurs vœux, depuis plusieurs années, une redéfinition de la «douloureuse» entre toutes les communes.

Cet appel a été entendu et, suite au préavis positif du travail réalisé par le groupe technique et l'adoption d'une proposition de clé de répartition par le CCS, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV

ont rendu leur verdict, dans le cadre de l'accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale, le 30 mars dernier. Sans revenir sur les détails de la NPIV, relevons que le nouveau mode de calcul de la facture policière entrerait en force le 1^{er} janvier 2025, sous réserve des validations utiles des associations de communes et du Grand Conseil.

Il s'articulerait comme suit selon les chiffres 2022:

Total de la facture policière: CHF 71 millions (tenant compte d'une adaptation annuelle de 1.5%) répartie à raison de:

- 65% à la charge des communes délégatrices (avec à la clé, le cas échéant pondérée, une répartition selon des critères liés à la population): CHF 46.15 millions
- 35% entre toutes les communes selon leur population: CHF 24.85 millions.

ception faite toutefois à la police de l'Ouest lausannois REGIO où elles sont maintenues), la volonté de poursuivre cette collaboration s'est concrétisée par une harmonisation des pratiques. Elle concerne notamment le recrutement des nouvelles et nouveaux policier-ières, la formation continue, les outils informatiques ainsi que les procédures et échanges, outre la création, souhaitée au niveau politique, de la nouvelle Centrale Vaudoise Police (CVP) (appels au 117) qui accueille depuis mars 2022 la Police cantonale et la Police municipale de Lausanne.

Ainsi, le Canton et les communes vaudoises vivent depuis peu une période «extra» ordinaire faite de nouvelles synergies dans le respect des identités et des financements de chacune des parties engagées dans la sécurité publique. Et là, les voyants sont déjà au vert! ■



«Pointe (blanche) de l'iceberg» dans la NPIV, la nouvelle facture policière devrait se fondre dans la réforme de l'entier des systèmes péréquatifs. Affaire à suivre donc, en espérant que les voyants financiers, pour la grande majorité des communes vaudoises, passeront désormais de l'orange au vert.

Ce qui rythme le quotidien dans l'intervalle, au niveau opérationnel

Déjà évoquée dans *Point CommUNE!*, c'est bien sûr de la collaboration renforcée entre l'ensemble des Corps qu'il s'agit, tous parements confondus: une collaboration née de la pandémie et poursuivie depuis dans le contexte de l'Evolution du paysage policier vaudois à l'horizon 2030 (EVOPOL). Malgré la suspension le 1^{er} mai 2023 des patrouilles mixtes, nées de la période Covid (ex-

Présence des Polices communales vaudoises à la journée d'information sur les métiers de la police, le 18 mars 2023, à l'Académie de police de Savatan.